

Saint-Paul

N° 16
Février
2010

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



En ce début d'année 2010, je tiens à m'associer aux membres du Conseil Municipal pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

En ces temps difficiles pour tous, il me semble important de rappeler les mots qui font le ciment de notre société, Liberté, Egalité, Fraternité. J'y ajouterais volontiers quelques autres qui devraient ne pas perdre leur sens. Je pense à Solidarité, Respect, Partage, Tolérance, Générosité, Devoirs. Au sortir de la dernière guerre, nos aînés ont su, malgré les difficultés, mettre en place des systèmes de protections sociales qui reposaient sur ces valeurs : Le bien portant cotisant pour le malade (c'est le principe de base de notre Sécurité Sociale), l'actif pour ses aînés (notre système de retraite par répartition), la culture pour tous et bien d'autres encore. Aujourd'hui, beaucoup de ces beaux principes sont mis à mal. On fait de plus en plus payer les malades plutôt que les bien-portants, on culpabilise les retraités, on réduit à peau de chagrin les moyens de la culture. On dévalorise la notion d'impôts alors que rien ne fonctionnerait dans notre pays sans impôts. On met en avant des pays où le « chacun pour soi » est une règle mais où l'on sait très bien que les plus faibles sont nombreux sur le bord de la route.

Dans ce contexte, Communes, Conseils Généraux, Conseils Régionaux et Etat ont leur rôle à jouer mais les citoyens que nous sommes ont également le leur. Souvenons-nous que nous sommes en démocratie et profitons de cette chance que tant d'autres nous envient de par le monde en exerçant notre droit de vote à chaque élection. L'abstention n'est jamais une solution, elle laisse la place aux autres. Les prochaines élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010, alors ces jours-là, exprimez-vous, **votez**.

Neige du 7 janvier



Comme l'année passée, nous avons connu début janvier un épisode neigeux relativement important. Chacun a pu remarquer que les services municipaux ont pu intervenir afin de limiter au mieux les inconvénients liés aux chutes de neige.

La commune a acquis en 2009 un nouveau tracteur équipé entre autres, d'une lame de déneigement, qui s'est révélé fort utile en ces circonstances. Nous tenons à remercier les employés municipaux de la voirie ainsi que Thierry Renucci (adjoint au Maire) qui n'ont pas hésité à travailler de jour comme de nuit

pour le bien-être de tous. N'oublions pas que la Commune est vaste et qu'il faut du temps pour satisfaire tout le monde. Rappelons également qu'en pareille circonstance, si la Commune doit dégager les routes et les accès aux bâtiments collectifs, il appartient à chacun d'en faire de même chez lui mais également devant son domicile (trottoir).

→ Quelques décisions du Conseil Municipal

- Signature du « Contrat Enfance et Jeunesse » avec la CAF des Bouches du Rhône permettant un co-financement des actions en faveur des enfants et jeunes de moins de 17 ans
- Acquisitions de terrains pour l'extension de la ZAC
- Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols
- Programmation en partenariat avec l'ONF et le Conseil Général de travaux de restauration de la forêt communale suite à l'incendie de juillet 2009
- Acquisition de deux défibrillateurs

Garderie du Mercredi : adoption du règlement intérieur et des tarifs

- Inscription à la journée (avec repas et goûter) : 15 €
- Inscription demi-journée avec repas : 10 €
- Inscription demi-journée sans repas : 6 €
- Tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant : 12 € la journée pour le 2^{ème} enfant

Révision du tarif de l'eau consommée en 2010

- Abonnés Village :
0.618 € HT le m³ d'eau consommée
0.412 € HT le m³ d'assainissement en prenant pour référence le m³ d'eau consommée
- Abonnés Ecarts et ZAC :
1.452 € HT le m³ d'eau consommée
0.412 € HT le m³ d'assainissement en prenant pour référence le m³ d'eau consommée

Extension de la ZAC du Castellet

Le Conseil Municipal a décidé d'agrandir la ZAC afin d'accueillir de nouvelles entreprises sur St Paul lez Durance. Même si les réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales n'encouragent pas les communes à se lancer dans ce genre d'opération, il nous est apparu indispensable de la réaliser. En effet cette

troisième tranche de 6.5 ha, proposant une quinzaine de lots va permettre de créer de nouveaux emplois sur la Commune.

Les travaux de génie civil et de voirie sont en cours. La société Eurovia en assure la bonne exécution. Sachez qu'à ce jour la plupart des lots sont vendus ou en cours d'acquisition.



Incivilités et Respect des autres

Nous constatons régulièrement des incivilités qui sont le fait d'une minorité de St Paulais mais qui ont des conséquences pour tous. Ces attitudes font preuve d'un manque total de respect pour la population, les employés municipaux et tous les acteurs qui œuvrent pour le bien-être de tous.

Il est regrettable par exemple de trouver encore des crottes de chiens sur les voies publiques alors que la commune met à disposition des propriétaires des sacs en plastique pour les ramasser. Beaucoup de propriétaires font l'effort de les utiliser. Nous les en remercions et regrettons que quelques individus ne le fassent pas.

Un autre point noir est l'utilisation en centre village des containers à ordures ménagères. Alors que la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ont développé la mise en place des containers semi-enterrés dans un but esthétique et pratique, certains usa-

gers ne prennent même pas la peine de les utiliser. Il est inadmissible de voir des dépôts sauvages s'accumuler au pied même des containers. Rappelons que les cartons et gros emballages doivent impérativement être déposés à la déchetterie. Quant aux ordures ménagères, dans le centre village, les usagers doivent utiliser des sacs d'une contenance de 50l maximum. En effet le système de sécurité imposé par la loi, interdit une ouverture plus importante et directe, ceci afin d'éviter à un enfant de tomber dans le container. Nous sommes conscients que cela représente une contrainte mais ce n'est pas une raison pour polluer ainsi notre environnement. Des solutions sont actuellement à l'étude pour améliorer le système.

Par ailleurs nous vous rappelons qu'il est interdit d'y déposer des cendres. Pendant les fêtes de fin d'année elles ont été à l'origine d'un feu qui a détérioré un container neuf.

TNT

Télévision numérique quelle aide financière

L'émetteur de Mirabeau diffuse désormais toutes les chaînes de la TNT. Il convient toutefois de procéder à l'achat d'un décodeur TNT si votre téléviseur n'en n'est pas équipé. En règle générale c'est la seule dépense à prévoir. Dans de rares cas, l'acquisition d'une nouvelle antenne peut se révéler utile. L'Etat a prévu des aides financières à cet effet.

Sous réserve de répondre à un certain nombre de conditions (ressources ou localisation en particulier), les montants de cette aide sont fixés en fonction du type de frais engagés. En zone de réception couverte par la TNT, cette aide s'élève, au maximum, soit à 25 euros (aide à l'équipement), soit à 120 euros (aide à l'antenne). Hors zone de réception couverte par la TNT, cette aide s'élève au maximum à 250 euros



Rappelons qu'en ce domaine, si les employés de la voirie et de la collecte des déchets sont là pour faire leur travail, les usagers doivent également faire le leur. La Communauté du Pays d'Aix étudie actuellement la mise en place d'un règlement à l'attention des usagers et des professionnels concernant la gestion des déchets. Chacun

sera informé de ses droits et devoirs et des sanctions seront prises à l'encontre de ceux qui ne les respectent pas.

Finissons sur une note optimiste et remercions tous les citoyens (et ce sont les plus nombreux) qui eux font les efforts nécessaires afin que notre communauté et notre environnement soient préservés.

→ Elections Régionales

Les prochaines élections régionales ont lieu les 14 et 21 mars 2010. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

• Rôle des conseillers régionaux :

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports.

• Modes de scrutin

Les citoyens élisent les conseillers régionaux pour 6 ans, au scrutin de liste, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en 1 ou 2 tours, sans panachage ou vote préférentiel. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, il est procédé à un 2ème tour de scrutin. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

ue terrestre : re pour s'équiper ?

(aide à la réception). La demande doit concerner la résidence principale. Il ne peut être accordé plus d'une aide par foyer, quel que soit le nombre d'appareils récepteurs de télévision ou de dispositifs assimilés permettant la réception de la télévision. La demande est à formuler au plus tard dans les 3 mois suivant l'arrêt de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique dans la zone géographique où se situe l'habitation.

Pour répondre aux questions relatives à la télévision tout numérique, il est possible de contacter le 0970 818 818 (numéro non surtaxé), le centre d'appel étant à disposition du lundi au samedi, de 8 heures à 21 heures, au prix d'un appel local.

Plan de mise en accessibilité des voiries

La Commune va établir un plan de mise en accessibilité des voiries. Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements nécessaires afin de permettre à chacun de se déplacer en sécurité et d'offrir à tous un accès aux principaux établissements publics et privés. Il s'agit de concevoir un environnement de qualité adapté à ses usagers.

Un diagnostic préalable d'accessibilité va être réalisé. Pour cela un périmètre incluant les divers équipements publics et privés est défini.

Les objectifs de ce diagnostic sont :

- de faire un état des lieux du fonctionnement global du périmètre défini,
- de mettre en évidence les zones accessibles ou inaccessibles à l'aide d'une représentation cartographique,
- de définir des priorités en matière d'accessibilité comme première ébauche d'un plan de mise en accessibilité communal.

Une fois ce plan établi, la Commune réalisera en fonction des priorités définies, les travaux nécessaires lorsque le domaine public est concerné et encouragera les particuliers privés à en faire autant.

Informations diverses

• Colis 3^{ème} âge

Comme chaque année, la Commune octroie aux personnes âgées de plus de 70 ans un colis de Noël. Il a reçu un accueil très favorable des personnes concernées. Nombre d'entre elles nous ont fait part de leur satisfaction. Ces remerciements chaleureux sont allés droit au cœur des responsables du CCAS qui essayent de faire au mieux.

• Presse / Loto

Depuis quelques mois le tabac-presse du village a cessé ses activités. M. Mondello, gérant du Cyber Café met tout en œuvre pour obtenir les autorisations nécessaires à la reprise de cette activité. Les démarches administratives sont longues et pas toujours simples. Toutefois M. Mondello devrait assurer dès ce mois-ci la vente de la presse et la reprise du Loto National. Concernant les tabacs et cigarettes le dossier est en cours.

• Recensement 2010

Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs, Mmes Costagliola Francine et Vernoine Annie. Mme Vanparys Odette est le coordinateur communal de cette opération. **Votre participation est essentielle et obligatoire.** Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.



• Décorations de Noël

Elles ont été particulièrement appréciées cette année. La concentration sur le centre village a permis de créer un lieu mieux décoré et plus féérique.

• Restauration du tableau de l'église « La Vierge et l'Enfant »

Une souscription ouvrant droit à déductions fiscales sera lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Chacun pourra participer sous forme de don. Des informations plus précises vous seront communiquées en temps utile.

Agenda

20 FÉVRIER Repas organisé par les Anciens Jeunes	31 MARS Repas de l'Amitié
21 FÉVRIER Grand Loto St Paul Loisirs	2, 3, 4 AVRIL Cinéma
27 FÉVRIER Sortie à la Ferme aux crocodiles (St Paul Loisirs)	11 AVRIL Loto Sapeurs Pompiers
27/28 FÉVRIER Animation Restos du Cœur (Miss Tic'ssssss)	16 AVRIL Soirée dansante organisée par le Bar de la Mairie
3 MARS Repas de l'Amitié	17 AVRIL Sortie coquillages à Mèze (St Paul Loisirs)
5, 6, 7 MARS Cinéma	28 AVRIL Spectacle gratuit pour enfants « Filipino et le tigre »
14 MARS Loto organisé par les Anciens Jeunes	5 MAI Repas de l'Amitié
20 MARS Sortie à Tain l'Hermitage (St Paul Loisirs)	7, 8, 9 MAI Cinéma

• Naissance insolite

La Commune a connu sa première naissance depuis 1962. En effet le 9 novembre dernier, le petit Liam Losito, pressé certainement de découvrir notre beau village, est né sur le parking du péage de l'autoroute. Malgré les conditions particulières, son arrivée au monde s'est très bien passée. Les sapeurs pompiers, appelés à la rescousse, ont trouvé à leur arrivée un joli poupon tétant déjà sa maman. La famille, originaire de Digne, se souviendra longtemps de ce jour. Toutes nos félicitations aux heureux parents.



• APOAES

L'association propose une nouvelle activité, le tir à l'arc, tous les mardis de 18h30 à 20h00 à la salle des fêtes. N'hésitez pas à venir participer.

• Travaux Eau et Assainissement Les Capelles

Ils vont commencer courant février. Des perturbations dans la circulation sur ce secteur sont à prévoir (alternat). A l'issue de cette opération, tout ce quartier sera intégré au réseau communal. Les propriétaires concernés devront dans un délai de deux années s'y raccorder.

→ Etat civil

Afin de respecter la loi, nous ne publions dans cette rubrique qu'après accord préalable des familles concernées. Pour les mariages et les décès un formulaire sera proposé à la signature en Mairie au moment de leur enregistrement. Pour les naissances, nous vous demandons de bien vouloir nous informer (par mail ou courrier) de votre désir de voir publier cet heureux évènement.

Naissances :

- Maëlise Espanet – Lo-Pinto, née le 04/09/2009, fille de Carole Espanet et Johann Lo-Pinto, petite fille d'André et Claudie Espanet
- Liam Losito, né le 9/11/2009, fils de Karine Pollero et Guillaume Losito
- Lola Callot, née le 24/10/2009, fille de Sabrina De Souza et Jérôme Callot
- Lucas Hugonet, né le 10/12/2009, fils d'Anne Pellas et de Sébastien Hugonet
- Timéo Morant, né le 2/12/2009, fils de Delphine Pizot et Xavier Morant, petit-fils de Katya et Roger Pizot
- Louis Gobert, né le 16/01/2010, fils de Karine Colas et Christophe Gobert

Mariages :

- Valérie Rodriguez et Lionel Daumergue, célébré le 3/10/2009
- Sabrina De Souza et Jérôme Callot, célébré le 29/12/2009

Décès :

- Raoul GAUTIER survenu le 04 octobre 2009
- Marie GRAC survenu le 27 janvier 2010